DEPARTEMENT
DU
BAS-RHIN

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 3 décembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Robert HERRMANN

Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER

Rapporteur : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

N° CP/2012/962 - Administration générale *- 5*
Autorisation d'utilisation du sol - Indemnisation de la commune de HUTTENHEIM

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide en application de l'article 7 de la convention du 1er décembre 1989, de verser à la commune de HUTTENHEIM la somme de 10 973,13 € en remboursement d'une condamnation prononcée à son encontre par le Tribunal administratif de Strasbourg dans un jugement en date du 13 septembre 2011, en raison d'un retard pris dans la délivrance d'un permis de construire instruit par les services du Département.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée

Jean-Jacques STAHL

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20121203-74144-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 07/12/12